Université Paris Nanterre
UFR SITEC

Pôle Sciences pour l'Ingénieur (SPI)
50, rue de Sèvres
92410 VILLE-D'AVRAY
ufr-sitec.parisnanterre.fr

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

ÉLÈVE DE CPGE – FILIÈRE SCIENTIFIQUE DE 1ère ANNÉE
INSCRIT(E) CUMULATIVEMENT EN LICENCE 1ère ANNEE MENTION SCIENCES POUR L'INGÉNIEUR

DEMANDE DE TRANSFERT DE CRÉDITS ET DE PASSAGE EN 2e ANNÉE / MODALITÉS DE RÉINSCRIPTION

NOTE D'INFORMATION POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER

(cette note est à conserver par l'élève)

Vous êtes actuellement élève de CPGE Scientifique, inscrit(e) cumulativement à l'Université Paris Nanterre en 1ère année de licence mention Sciences pour l'Ingénieur (SPI) à l'Université Paris Nanterre. Ce document comprend une note d'information et un dossier qui vous permettra de **formuler votre demande de transfert de vos crédits pour la licence SPI. Cette demande permet de valider votre année de licence en parallèle à celle de votre CPGE.**
Les dossiers de demande de transfert de crédits et les pièces justificatives à y joindre devront être fournis en format numérique.
Veuillez noter qu'il n'est pas possible de transférer des crédits dans une mention de licence ou un parcours dans lequel vous n'êtes pas inscrit(e).

Attention *:* **les élèves inscrit(e)s en cumulatif à l'Université Paris Nanterre qui envisagent de** quitter leur Classe Préparatoire en 2025-2026 pour se réorienter à l'Université Paris Nanterre dans une mention de diplôme autre que la Licence SPI, doivent **dès maintenant** se connecter sur le site eCandidat : **ecandidat.parisnanterre.fr** **pour déposer leur(s) candidature(s).** Consultez les dates des candidatures sur ce site, à partir de la rubrique « Offre de formation ». Les candidatures seront traitées par les équipes pédagogiques de l'Université.

Conditions à remplir pour constituer le dossier de transfert de crédits

- Avoir une inscription administrative en cumulatif à l'Université Paris Nanterre en 2024-2025 en 1ère année de licence SPI. Les inscriptions administratives sont réalisées en début d'année université par le Service de Scolarité Générale du Pôle Scientifique et Technologique de Ville-d'Avray, rattaché à l'Université Paris Nanterre.

- Ne pas avoir d'inscriptions pédagogiques sur les enseignements constitutifs de la licence SPI. L'UFR SITEC de Ville-d'Avray veille à ce qu'aucune inscription pédagogique ne soit réalisée pour les élèves de CPGE.

Résultats de la commission de transferts de crédits

Conformément à la convention signée entre votre établissement à CPGE et l'Université Paris Nanterre, la section de la commission pédagogique compétente pour la filière Scientifique examinera en fin d'année universitaire les dossiers de transfert de crédits et de passage en année supérieure de Licence.

- **60 crédits de la première année de licence validés :** vous pouvez vous réinscrire en 2ème année de Licence, soit en régime cumulatif (si vous restez en CPGE), soit en régime normal (si vous rejoignez l'université).

- **Au moins 30 crédits (un semestre) de la première année de licence ET les UE fondamentales des deux semestres validés :** vous pouvez vous inscrire en 2ème année de Licence sous le régime conditionnel (réinscription en 1ère **et** en 2ème années de Licence).

- **Moins de 30 crédits (un semestre) de la première année de licence ET les UE fondamentales des deux semestres validés :** vous devez vous réinscrire en 1ère année de Licence. Ceci équivaut à un redoublement.

Pièces à joindre numériquement au dossier de transfert de crédits

- Tous les bulletins de notes de l'année 2024-2025.
- L'attestation descriptive du parcours de formation en CPGE.

Complétez votre dossier et joignez toutes les pièces demandées, avant de le transmettre EN FORMAT NUMERIQUE au gestionnaire CPGE de votre lycée dans les délais qu'il vous aura indiqués. Votre établissement devra le vérifier puis le transmettre à l'UFR SITEC pour le **vendredi 4 juillet 2025 au plus tard**. Passé cette date, votre demande ne sera pas traitée et vos crédits de Licence SPI ne seront pas validés.

Université Paris Nanterre
UFR SITEC
Pôle Sciences pour l'Ingénieur (SPI)
50, rue de Sèvres - 92410 VILLE-D'AVRAY
ufr-sitec.parisnanterre.fr

DOSSIER DE DEMANDE DE TRANSFERT DE CRÉDITS ET DE PASSAGE EN ANNÉE SUPÉRIEURE

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

ÉLEVE DE CPGE DE 1ère ANNÉE INSCRIT(E) CUMULATIVEMENT A L'UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE EN LICENCE MENTION SCIENCES POUR L'INGÉNIEUR

Vous devrez retourner votre dossier à votre établissement pour le **vendredi 27 juin 2025 au plus tard**	**N° ÉTUDIANT PARIS NANTERRE :** | | | | | | | | | (Les 8 derniers chiffres de l'identifiant figurant sur votre carte d'étudiant fournie par l'Université Paris Nanterre)

Veuillez lire attentivement la note d'information avant de compléter ce dossier

NOM DE NAISSANCE : ……...

NOM D'USAGE : ……..…

PRENOM : ……...……...

Date de naissance : ……. / ……. / ……..

Adresse postale à laquelle tout courrier pourra vous être adressé : ……

……

Code postal : …… **Commune :** .....

Tél. : ..... / ..... / ..... / ..... / ..... **E-mail :** .....

Vous êtes en **1ère année** dans une classe préparatoire **SCIENTIFIQUE** :

☐ **MPSI** ☐ **MP2I** ☐ **PCSI** ☐ **PTSI**

CADRE RÉSERVÉ A L'ÉTABLISSEMENT CPGE

L'établissement CPGE est invité à compléter toutes les rubriques ci-dessous et à veiller à la recevabilité du **dossier de transfert de crédits avant de le transmettre à l'UFR SITEC.**

Les bulletins de notes de l'année 2024-2025 ainsi que l'attestation descriptive du parcours de formation CPGE doivent **impérativement** être joints à ce dossier. En l'absence de ces documents, celui-ci ne pourra pas être instruit par la commission pédagogique de transferts de crédits.

NOM Prénom de l'élève : …….

Indiquez :

- L'élève de CPGE 1ère année inscrit(e) en 1ère année de licence est-il (elle) admis(e) en 2ème année de CPGE ?

☐ OUI ☐ NON

- En cas d'échec, l'élève de CPGE 1ère année inscrit(e) en 1ère année de licence est-il (elle) admis(e) à redoubler ?

☐ OUI ☐ NON

Avis de l'établissement CPGE sur le transfert des crédits de l'élève inscrit(e) en 2024-2025 à l'Université Paris Nanterre en :

Diplôme : Licence 1ère année **mention Sciences pour l'Ingénieur**

1- ☐ Favorable à un transfert de **60 crédits** et à un passage en Licence 2ème année

2- ☐ Favorable à un transfert de **moins de 60 crédits** et permettant une inscription conditionnelle en Licence 1ère année **et** 2e année.

Indiquez le nombre de crédits proposés par l'établissement CPGE : …….. crédits

3- ☐ Favorable à un transfert de **moins de 30 crédits** et à un maintien en Licence 1ère année

Indiquez le nombre de crédits proposés par l'établissement CPGE : …….…..….. crédits

Indiquez le nombre de crédits proposés en L1 par l'établissement CPGE : ……..….. crédits

Date et signature du Chef d'Etablissement : Cachet de l'Etablissement :